PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal d'Albertville, tenue le 6 mai 2024 à 20h00, à l'édifice municipal d'Albertville, à la salle communautaire, sous la présidence du maire, M. Martin Landry

SONT PRÉSENTS: MESDAMES: JENNYFER RUEL, GILBERTE POTVIN ET DENISE DESMARAIS

MONSIEUR: JACQUES JONCAS

SONT ABSENTES: MESDAMES: GÉRALDINE CHRÉTIEN ET VALÉRIE POTVIN

AINSI QUE MME MÉLISSA HÉBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Après déclaration du quorum, le maire déclare la session ouverte.

75-05-2024 : LECTURE ET ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté.

Vote pour: 4 Vote contre: 0

- 1. Vérification du quorum et ouverture
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal du 8 avril 2024
- 4. Adoption des factures
- 5. Correspondances
- 6. Dons
- 7. Adoption du règlement 2024-03 concernant l'aide financière aux entreprises privées
- 8. Demande d'aide financière au PAVL volet Accélération pour les ponceaux du Rang 5 Sud
- 9. Demande d'aide financière au PAVL volet Double Vocation pour 2019-2020
- 10. Demande d'aide financière au PAVL volet Double Vocation rétroactive pour 2021-2022 et 2022-2023
- 11. Demande d'aide financière au PAVL volet Double Vocation rétroactive pour 2018-2019 et 2020-2021
- 12. Entente d'harmonisation partielle avec Bois d'œuvre Cédrico
- 13. Nomination des officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme
- 14. Avis d'intention d'acquisition de l'école
- 15. Affaires nouvelles
- 16. Période de question
- 17. Levée de l'assemblée

76-05-2024: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AVRIL 2024

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 8 avril 2024.

77-05-2024 : ADOPTION DES FACTURES

Il est proposé par M. Jacques Joncas, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement que les comptes suivants soient acceptés et payés.

FACTURES PAYÉES		
Fournisseurs	Description	\$ taxes incluses
Bell	Cellulaire	48.32 \$
Hydro-Québec	Éclairage, salle, bureau, garage, égouts	228.80 \$
TOTAL 27		277.12 \$

FACTURES À PAYER		
Fournisseurs	Description	\$ taxes incluses
Buropro	Copies mensuelles	25.25 \$
CarQuest	Raccord pour cric à air	5.97 \$
Centre du Camion JL	Crédit garantie régulateur, changement huile, filtre à gaz et ajustement Western	1 162.64 \$
Chambre des commerces	Cotisation 2024-2025	194.07 \$
Fenetech	Pentures porte de garage	16.31 \$
Fonds d'information	Mutation avril	12.00 \$
Garage Coop d'Albertville	Camionnette et tracteur à pelouse	212.85 \$
GLS Logistics	Envoi avis de non-conformité	15.09 \$
Lamarre Gaz Industriel	Bouteille oxygène	93.13 \$
Lee Conciergerie	Entretien avril	180.01 \$
Librairie d'Amqui	Copies calendrier de collectes	143.72 \$
	Frais de déplacement annonce MTQ à Cacouna et Forum des communautés	
Martin Landry	forestières à Lévis	1 327.56 \$
Matrec	Cueillettes mars et avril	6 117.78 \$
Morency Avocats	Honoraires dossier expropriation chemin 2è Rang Nord	2 614.96 \$
OK pneus	2 pneus pour GMC 1980	903.70 \$
Pièces d'auto DR	Joint et foret pour GMC, nettoyeur à frein, boulonnerie, pistolet boyau à eau	288.78 \$
Pièces d'auto Sélect	Caoutchouc et peinture pour GMC, boulonnerie, meules à tronçonner, essuie-tout garage	250.90 \$
Pompes à eau L-M		
Bouchard	Tuyau et filet pour GMC 1980	149.41 \$
Remises provinciales et fédérales	avr-24	6 929.37 \$
Signel Services	Radar pédagogique	4 288.83 \$
Soudure Mobile	Fer pour GMC	37.02 \$
	Roulement pour boîte Western, peinture pour GMC, connecteur pour tracteur loué, ruban à	
Unoria	masquer pour salle	135.29 \$
Visa	Publipostage calendrier de collectes et pièce de théâtre	47.60 \$
TOTAL		25 152.24 \$

Je soussignée, Mme Mélissa Hébert, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés. En fois, je donne le présent certificat.

78-05-2024 : **CORRESPONDANCES**

La greffière-trésorière dépose la correspondance.

79-05-2024 : **DONS**

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'effectuer un don de \$25 chacun à Parkinson Québec et Association du cancer de l'est.

Vote pour: 4 et vote contre: 0

80-05-2024 : <u>ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-03 CONCERNANT L'AIDE FINANCIÈRE AUX</u> ENTREPRISES PRIVÉES

Considérant que l'article 92.1 alinéa 2 de la Loi sur les compétences municipales autorise une municipalité à aider financièrement les entreprises privées.

Considérant que l'aide maximale qui peut être accordée ne doit pas excéder le montant le plus élevé entre 25 000\$ et 1% du budget de fonctionnement par année.

Considérant que la municipalité peut se doter du pouvoir d'augmenter son aide financière aux entreprises privées à plus de 25 000\$, à condition de faire approuver le règlement aux personnes habiles à voter et cela, sans approbation par le ministère si les aides allouées n'excèdent pas 5% des dépenses de fonctionnement

Considérant que les dépenses de fonctionnement pour 2024 sont de 865 797.28\$.

Considérant que la municipalité a à cœur ses entreprises et la poursuite de leurs services.

Considérant que l'avis de motion ainsi que le dépôt du présent règlement ont été dûment donnés lors de la séance du conseil tenue le 8 avril 2024;

Par conséquent, il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement que le règlement no 2024-03 soit adopté et que le Conseil ordonne et statue par le règlement ce qui suit.

Vote pour : 4 et vote contre : 0

RÈGLEMENT NO 2024-03 AUGMENTATION DE L'AIDE FINANICÈRE AUX ENTREPRISES PRIVÉES

- ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- ARTICLE 2. Selon l'article 92.1 alinéa 2 de la Loi sur les compétences municipales, le conseil est autorisé à augmenter son aide financière aux entreprises privées pour un maximum de 43 000\$ annuellement.
- ARTICLE 3. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement à l'aide financière aux entreprises privées, il est par le présent règlement autorisé par le conseil d'utiliser des sommes des revenus généraux ainsi que des fonds généraux.
- ARTICLE 4. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À ALBERTVILLE, CE 6 MAI 2024

81-05-2024 : <u>DEMANDE D'AIDE AU VOLET ACCÉLÉRATION DU PAVL CONCERNANT LA RECONSTRUCTION DES PONCEAUX PC-ALB-031-06+762, PC-ALB-031-06+810, PC-ALB-031-07+849, PC-ALB-031-08+507 SUR LE RANG 5 SUD</u>

Attendu que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

Attendu que les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

Attendu que la municipalité d'Albertville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Attendu que la municipalité d'Albertville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

☑ Estimation détaillée du coût des travaux

- □ Offre de services détaillant les coûts (de gré à gré)
- ☐ Bordereau de soumission de l'entrepreneur (appel d'offre)

Attendu que la municipalité d'Albertville autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

Par conséquent, il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Jennyfer Ruel et résolu unanimement que la municipalité d'Albertville autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Mélissa Hébert, directrice générale est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Vote pour : 4 Vote contre : 0

82-05-2024 : <u>DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PAVL VOLET DOUBLE VOCATION</u> 2019-2020

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE la demande d'aide avait été acheminé en septembre 2019, mais que pour une raison inconnue, elle n'a pas été traité;

ATTENDU QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le Ministère des Ressources Naturelles et des Forêts a fourni, à la demande de la Municipalité d'Albertville, l'information appropriée concernant le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent les routes locales à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année 2019-2020;

Année	Nom chemin	Longueur à	Ressource	Nombre de
		compenser	transportée	camions
				chargés/AN
2019-2020	Chemin Bona, 8 ^{ième} Rang	9.4 Km	Bois	4419
	Sud, route Matalik et rue			
	Principale			

Par conséquent, il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement que la municipalité d'Albertville demande au ministère des Transports et de la Mobilité Durable une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation ci-dessus mentionnés et ce, sur une longueur totale de 9.4 km.

Vote pour : 4 Vote contre : 0

83-05-2024 : <u>DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PAVL VOLET DOUBLE VOCATION RÉTROCATIVE POUR LES ANNÉES 2021-2022 ET 2022-2023</u>

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aides financières 2021-2022 et 2022-2023 ont été faites au ministère des Transports et de la Mobilité Durable en décembre 2021 et avril 2023 respectivement;

CONSIDÉRANT QUE suite à un manque d'information et un changement à la direction, les demandes n'étaient pas complètes;

CONSIDÉRANT QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés et toujours en vigueurs;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Ressources Naturelles et des Forêts a fourni, à la demande de la Municipalité d'Albertville, l'information appropriée concernant le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent les routes locales à compenser et que cette information a déjà été remise au ministère des Transports et de la Mobilité Durable lors des demandes;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

CONSIDÉRANT QUE l'information incluse dans les tableaux ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année 2021-2022 et 2022-2023;

Année	Nom chemin	Longueur à compenser	Ressource transportée	Nombre de camions chargés/AN
2021-2022	Chemin Bona, 8 ^{ième} Rang Sud, route Matalik et rue Principale	9.4 Km	Bois	1376
2022-2023	Chemin Bona, 8 ^{ième} Rang Sud, route Matalik et rue Principale	9.4 Km	Bois	1525

CONSIDÉRANT QUE les sommes qui auraient dû être versé sont de 18 800\$ pour chaque année;

CONSIDÉRANT QUE les sommes reçues sont de 8 600\$ pour chaque année;

CONSIDÉRANT QUE la somme à recevoir pour chaque année est de 10 200\$ pour un total de 20 400\$ pour 2021-2022 et 2022-2023;

Par conséquent, il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement que la municipalité d'Albertville demande au ministère des Transports et de

la Mobilité Durable la compensation manquante pour l'entretien des chemins à double vocation ci-dessus mentionnés et ce, sur une longueur totale de 9.4 km.

Vote pour : 4 Vote contre : 0

84-05-2024 : <u>DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PAVL VOLET DOUBLE VOCATION RÉTROCATIVE POUR LES ANNÉES 2018-2019 ET 2020-2021</u>

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aides financières 2018-2019 et 2020-2021 ont été faites au ministère des Transports et de la Mobilité Durable en septembre 2018 et juillet 2020 respectivement;

CONSIDÉRANT QUE suite à une information erronée reçue par la municipalité et un changement à la direction, que seules les routes locales 1 et 2 étaient admissibles à la compensation, les demandes n'étaient pas complètes;

CONSIDÉRANT QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés et que même si le programme 2018-2021 n'est plus en vigueur, ce sont les mêmes modalités que le programme 2021-2024;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Ressources Naturelles et des Forêts a fourni, à la demande de la Municipalité d'Albertville, l'information appropriée concernant le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent les routes locales à compenser et que cette information a déjà été remise au ministère des Transports et de la Mobilité Durable lors des demandes;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

CONSIDÉRANT QUE l'information incluse dans les tableaux ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année 2018-2019 et 2020-2021;

Année	Nom chemin	Longueur à compenser	Ressource transportée	Nombre de camions chargés/AN
2018-2019	Chemin Bona, 8 ^{ième} Rang Sud, route Matalik et rue Principale	9.4 Km	Bois	2212
2020-2021	Chemin Bona, 8 ^{ième} Rang Sud, route Matalik et rue Principale	9.4 Km	Bois	2677

CONSIDÉRANT QUE les sommes qui auraient dû être versé sont de 18 800\$ pour chaque année;

CONSIDÉRANT QUE les sommes reçues sont de 8 600\$ pour chaque année;

CONSIDÉRANT QUE la somme à recevoir pour chaque année est de 10 200\$ pour un total de 20 400\$ pour 2018-2019 et 2020-2021;

Par conséquent, il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Jennyfer Ruel et résolu unanimement que la municipalité d'Albertville demande au ministère des Transports et de la Mobilité Durable la compensation manquante pour l'entretien des chemins à double vocation ci-dessus mentionnés et ce, sur une longueur totale de 9.4 km.

85-05-2024: ENTENTE PARTIELLE D'HARMONISATION OPÉRATIONNELLE DE LA PRAN 300% DE L'UA 012-72 (THA 012.723) AVEC BOIS D'ŒUVRE CÉDRICO DU 1^{ER} AVRIL 2024 AU 31 MARS 2025

CONSIDÉRANT QUE l'entente d'harmonisation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT QUE l'entente d'harmonisation annuelle doit être modifiée pour ajouter le programme de sécurité ainsi que l'entente hivernale;

CONSIDÉRANT QUE des négociations sont en cours afin d'y inclure les ajustements nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne veut pas retarder le débuter des travaux de récoltes et de voirie forestières;

CONSIDÉRANT QUE le transport de bois ne débutera pas avant la mi-juin et la signature de l'entente finale;

En conséquence, il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement d'autoriser M. Martin Landry, maire, à signer l'entente temporaire avec Bois d'œuvre Cédrico.

Vote pour: 4 et vote contre: 0

86-05-2024 : <u>NOMINATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX RESPONSABLES DE L'APPLICATION DES</u> RÈGLEMENTS D'URBANISME

Attendu que la municipalité d'Albertville a décrété par règlement qu'un officier municipal serait responsable de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable;

Attendu que la municipalité d'Albertville et la MRC de La Matapédia ont conclu une entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia;

Attendu qu'en vertu de ladite entente intermunicipale la municipalité doit nommer par résolution les officiers responsables de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable;

En conséquence, il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Jennyfer Ruel et résolu unanimement de nommer Karine-Julie Guénard, Sébastien Gagné, Nicolas Lepage, Jocelyn Couturier et Suzie Banville comme officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme municipaux et de tout autre règlement prévu à l'entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection et à signer tous les documents liés à ces règlements.

Vote pour: 4 Vote contre: 0

87-05-2024 : AVIS D'INTENTION D'ACQUISITION DE L'ÉCOLE

Considérant que la municipalité désire protéger le patrimoine bâti sur son territoire;

Considérant que de l'avis de la municipalité, l'école a le potentiel d'être reconvertie;

Considérant qu'une réflexion approfondie doit être réalisée pour sa reconversion;

Par conséquent, il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement :

Que la municipalité d'Albertville donne un avis d'intention d'acquisition de l'école St-Raphaël au Centre de Services Scolaire des Monts et Marées.

88-05-2024 : <u>AFFAIRES NOUVELLES</u>

Aucune

89-05-2024 : PÉRIODE DE QUESTION

Un commentaire est émis concernant le calendrier de l'Écosite sur le site internet de la municipalité. Des questions sont posées concernant l'endroit des procès-verbaux sur le site internent, la demande faite à la CPTAQ concernant le chemin des érables et la possibilité d'une niveleuse sur le chemin des Érables.

90-05-2024: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement de lever la séance à 20h28.

Vote pour : 4 Vote contre : 0	
Martin Landry	Mélissa Hébert
Maire	Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Martin Landry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.